

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 30 juillet 2024

Membres présents : 10

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Patricia CORDIER

Bruno GROSSI

Annie MANDION

Gaëlle FORNETTE – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 26/06/2024
- Eglise : attribution du marché
- Sécurisation route de Neung : attribution du marché
- FFR (France Ruralités Revitalisation) : délibération concernant certaines exonérations fiscales
- Centre de Gestion : Convention d'adhésion de mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO)
- Rapport triennal des communes dotées d'un document d'urbanisme
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 26/06/2024 : approbation à l'unanimité

Eglise : attribution du marché. Les offres, nombreuses, n'ont pu être traitées dans le laps de temps prévu. L'analyse présentée par l'architecte le 10 septembre sera suivie d'une réunion du Conseil le 13 septembre 2024 qui délibérera.

Sécurisation route de Neung : attribution du marché.

3 entreprises ont présenté une offre : l'analyse faite par le bureau d'études INCA sur la base de la valeur technique des prestations pour 60% et le prix de celles-ci pour 40%, donne l'offre de l'entreprise CLEMENT TP DE SOLOGNE comme la plus avantageuse économiquement, pour un coût de 172 753.20 €TTC. Voté à l'unanimité.

FFR : dans le cadre de la refonte des zones de revitalisation rurales, la commune de Marcilly en Gault classée à compter du 1^{er} juillet 2024 en zone « France ruralités revitalisation » se trouve dans la situation de devoir statuer sur les exonérations fiscales et sociales au bénéfice des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire (impôts sur les bénéfices, taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation foncière des entreprises). Elle décide de reprendre le dispositif le plus favorable,

automatique jusqu'à présent, de manière à favoriser la création et la reprise d'entreprises (commerces, TPE, professions libérales et médicales...).

Centre de Gestion : convention d'adhésion de mission de MPO.

Le Centre de Gestion Départemental a vocation à gérer les statuts et carrières des personnels des collectivités territoriales, notamment ceux relevant de petites unités. En cas de désaccords exprimés par des personnels, la phase de conciliation préalable étant dorénavant de règle, le CG met en place cette convention d'adhésion de mission de Médiation Préalable Obligatoire qui en fixe le cadre. Votée à l'unanimité.

Rapport triennal des communes dotées d'un document d'urbanisme : examen reporté

Questions et informations diverses :

- Les travaux du lavoir, la réfection du terrain de tennis, le changement des portes des vestiaires du foot auront lieu à la fin de l'été.
- Mme le Maire se félicite de la réussite de la soirée du 14 juillet qui a attiré de très nombreux participants, elle a tenu à remercier tous les artisans de cette soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Le Maire